

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
jeudi 22 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
15

Nombre de Conseillers
votants :
21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
M. BÉNARD, J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX,
V. GOUIN, S. GUIARD

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BARONNET donne pouvoir à M. ROUSSET
D. CLARKE donne pouvoir à C. ROUGERON
C. HÉROUARD donne pouvoir à J. BRET
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

I. LEGGETT, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Annick FOURMAUX est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 30 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6
Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h15
Secrétaire de séance : Madame Annick FOURMAUX

Le compte rendu du 07 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- Confirmation de l'acceptation d'un don (terrain situé dans la côte de la Couture).
- Signature d'un contrat de location avec un loyer évolutif pour une partie du module C sur la ZAC de Coutumel avec l'entreprise RG.

➤ 1 - Finances

a – Attribution de subventions aux associations : année 2017

Monsieur le Maire rappelle, comme l'année passée, qu'il ne peut pas y avoir d'inflation de l'enveloppe globale votée au budget primitif. Toutefois des subventions exceptionnelles pourront être étudiées au cas par cas en tenant compte du projet et de la gestion du capital des associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations afin de présenter l'ensemble des demandes de subvention :

N°	ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2016		Propositions	Votes du CM 30/06/2017
		Subvention	Except.- indirect.		
1	Amicale des Donneurs de Sang	400 €		400 €	400 €
2	Amicale des Sapeurs-Pompiers			X	
3	A Petit Pas	3 000 €		3 000 € + 2 600 € excep.	3 000€+2 600€ excep
4	Association La vie en soi	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
5	ALE "section théâtre"	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
6	Association Sportive Automobile Club Andrésien	900 €		X	
7	ASES		250 €		250 €
8	Bibliothèque	400 €		400 €	400 €
9	BLR EZY SOCCER 27	nouvelle asso d'EZY		150 €	150 €
10	Bon 'Eure de Vivre	ne demande pas de subvention		0 €	0 €
11	Bunkai Kyokushin 27	300 €			
12	Club de l'Amitié	1 000 €		1 000 €	1 000 €
13	Club de l'Athlétisme	1 500 €	1 099,85 €	3 000 €	3 000 €
14	Club Gym La Détente			reportée à septembre	reportée à septembre
15	Collège Claude Monet "projet pédagogique"	1 500 €		1 500 €	1 500 €
16	Comité des Fêtes	2 000 €		1 500 €	1 500 €
17	Compagnie AT MOT SPHÈRE			X	

18	Conseils des parents 27			X	
19	Comité du Jumelage	1 200 €	1 300 €	1 200 €	1 200 €
20	COS Personnel Communal			X	
21	Croth Country	0 €		0 €	0 €
22	Ecole Jeunes Sapeurs-Pompiers	ne demande pas de subvention		X	
23	Ezy à Dom	gratuité du local		gratuité du local	gratuité du local
24	Ezy et son histoire	600 €		ne demande pas de subvention	
25	Ezy Kids	500 €		X	
26	Ezy Tennis Club	1 000 €	5 728,70 €	X	
27	Football Club Ezy	2 700 €	2 500 €	2 700 €	2 700 €
28	F.N.A.C.A	160 €		170 €	170 €
29	Galipette	600 €		X	
30	Golden Boxing Club	ne demande pas de subvention		gratuité de la salle	gratuité de la salle
31	Hand Ball	750 €		750 €	750 €
32	Judo Alliance	1 450 €		1 450 €	1 450 €
33	Karaté d'Anet	gratuité du gymnase		0 €	0 €
34	La Boule Joyeuse Ezy Anet	450 €		450 €	450 €
35	La Gaule Fraternelle	400 €		400 €	400 €
36	La Gestion du Musée du Peigne	5 000 €		5 000 €	5 000 €
37	Les Amis du Musée du Peigne	300 €		300 €	300 €
38	Les Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €		1 000 €	1 000 €
39	Les Majorettes	1 100 €		1 100 €	1 100 €
40	L'Ez Arts	400 €		500 €	500 €
41	Les Petits de Mamou	0 €		X	
42	Mobiland	100 €		100 €	100 €
43	Musicalement Vôtre	9 500 €		7 500 €	7 500 €
44	Scouts et Guides de France de Pacy-Vallée d'Eure			en attente du bilan	en attente du bilan
45	Smily			X	
46	Société Concours Vallée Eure	4 500 €		4 500 €	4 500 €
47	Société de chasse	300 €		300 €	300 €
48	Société Saint Vincent de Paul	250 €	775 €	250 €	250 €
49	Tennis de table Croth-Ezy-Garennnes	500 €		X	
50	Volley Ball d'Ivry	250 €		250 €	250 €
51	Yoga et Détente	ne demande pas de subvention		X	
				TOTAL	41 720 €

ASACA : une épreuve spéciale aura lieu sur Ezy en 2017 dans la forêt du Puit des Forges, bien que l'Agglo d'Evreux ait souhaité que le parc d'assistance et de regroupement soit sur son territoire compte tenu des subventions importantes versées par cette collectivité.

A Petits Pas : suite aux nombreux résultats obtenus par cette association et son rayonnement, il est étudié une subvention exceptionnelle pour la participation à un stage et un concours en Sardaigne pour 13 élèves. La somme proposée est de 200 € par élève soit 2 600 € de subvention exceptionnelle.

FCE : la subvention normale a été baissée conformément aux accords entre le FCE et la Commune suite au versement d'une subvention exceptionnelle en 2016 compte tenu de l'annulation d'une partie du tournoi de Pâques pour cause d'intempéries.

Jumelage : une subvention exceptionnelle pour les 40 ans du jumelage sera à prévoir en 2018.

Il est étudié une demande de subvention pour le Bunkai Kyokushin 27 afin de pouvoir acquérir des tatamis car ceux utilisés appartiennent actuellement au club de Judo. La proposition faite par Denis HERMET au Conseil Municipal est que la Commune achète elle-même ces équipements afin qu'ils puissent bénéficier à toutes les associations utilisant le dojo. Il est précisé que les tatamis serviront uniquement dans le dojo.

Monsieur Denis HERMET présente les demandes de subvention des associations hors Ezy. Il est rappelé que la politique de la Commune est de privilégier les associations communales.

A partir de 2017 il a été décidé, par la Commission Plénière dans le cadre de la politique d'aide aux associations, que les frais supplémentaires liés au plan Vigipirate seront pris en charge par la Commune pour les manifestations gratuites, importantes en terme de spectateurs et se déroulant en extérieur.

Monsieur le Maire rappelle que les règles de sécurité doivent être respectées par toutes les associations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Révision des participations financières des usagers : cantine et transport scolaire des écoles maternelle et élémentaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dominique DUVAL 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires.

Pour la restauration scolaire comme ces dernières années, il a encore été constaté que le prix des denrées alimentaires était en hausse et que les effectifs le sont également. Toutefois compte tenu des économies de fonctionnement réalisées par la Commune, il est possible de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2017.

Pour rappel :

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2016 - 2017	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47.20 € (45%)*	60.08 € (55%)*
3 repas	35.40 € (45%)*	45.06 € (55%)*
repas occasionnel	4.47 € (60%)*	5.22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42.48 €	

*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

A compter du 01 septembre 2017 : Tarif de l'année scolaire 2017 – 2018

MATERNELLE - ELEMENTAIRE	2017 - 2018	
Forfait mensuel	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47.20 € (45%)*	60.08 € (55%)*
3 repas	35.40 € (45%)*	45.06 € (55%)*
repas occasionnel	4.47 € (60%)*	5.22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42.48 €	

Pour 2017 le tarif du transport scolaire peut être maintenu, dans la même logique de participation en pourcentage au transport des élèves allant à Dreux (anciennement SITED).

A compter du 01 septembre 2017 : Tarif de l'année scolaire 2017 – 2018

TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"	2017-2018
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Participation financière au CFA d'Evreux : année scolaire 2016 - 2017

La Commune est sollicitée pour participer financièrement aux frais de scolarité de trois jeunes domiciliés à Ezy et scolarisés au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et Travaux Publics situé à Evreux. Il est proposé la somme de 60 € par élève soit 180 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Rapport annuel 2016 de la société Lombard & Guérin : Déléataire du Service Public du marché dominical

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel 2016 : la redevance fixe est en légère augmentation mais la redevance variable est en baisse compte tenu de la diminution du nombre de commerçants présents sur le marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation faite du Rapport Annuel du Déléataire et d'autoriser l'émission d'un titre de recettes pour la partie variable de la redevance (64 €).

Afin de dynamiser l'offre existante il a également été identifié la nécessité de déconnecter les abonnements du jeudi et du dimanche et d'accepter plus de nouveau commerçants producteurs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

e – Décision modificative budgétaire n°1 Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET, 1^{ère} Adjointe en charge des finances :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-212 : Achats prestations de services	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-212 : Transports collectifs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6282-024 : Frais de gardiennage	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virements de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
D-2152-821 : Installations de voirie	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL Général		9 000,00 €		9 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Cette décision modificative permet d'ajuster des crédits relatifs au budget de l'école élémentaire mais également de débloquer des crédits pour l'achat de mobilier urbain pour pallier aux troubles constatés dans le secteur de la passerelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

a – Convention avec Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de télécommunications il convient de signer une convention avec la société Orange pour définir le propriétaire des réseaux avec un régime comportant deux options :

- **La première option – dite A** – revient à attribuer à la Commune compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :
 - le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
 - que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
 - qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.
- **La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :
 - qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
 - qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,

- que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
- qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
- que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de **type B**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 b – Etablissement Public Foncier de Normandie : vente des parcelles cadastrées en section C n° 2378 – 2386 et 2388 (projet éco-quartier)

Dans le cadre du projet d'Eco Quartier et de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie il convient de valider définitivement le prix de vente de l'usine Garceau : 350 000 € HT soit 420 000 € TTC et autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 c – Éco-quartier : validation du projet mis à jour et budget prévisionnel

Monsieur le Maire expose le dossier : pour tenir compte des résultats du premier appel d'offre et des subventions potentielles, il est proposé d'approuver un cahier des charges modifié, ainsi qu'un nouveau budget prévisionnel pour la future concession d'aménagement relative à l'aménagement de l'Eco Quartier :

Les principales modifications du cahier des charges sont les suivantes :

- Prise en compte du PLU et du PLH
- Répartition nouvelle des logements sociaux
- Nouveau budget prévisionnel

DÉPENSES (HT)

Foncier	340 000,00 €
Etudes honoraires	88 000,00 €
Travaux	590 000,00 €
Frais de gestion	40 000,00 €
Frais financiers	50 000,00 €
Rémunération société	85 000,00 €
	1 193 000,00 €

RECETTES (HT)

Cession des lots privés à bâtir	825 000,00 €
24 lots à bâtir 90 € TTC/m ² - 75 € HT/m ²	
Cession des lots sociaux	160 000, 00 €
16 unités à 10 000 €	
Subvention à solliciter	208 000,00 €
	1 193 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Intercommunalité

📁 a – Fusion des 5 syndicats de rivières : SIBV - SIRE1 – SIVB – SICME et SMVA

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe, en charge des questions environnementales.

Dans le cadre des lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles et n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRÉ) Nouvelle Organisation Territoriale République, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de fusion des 5 syndicats de rivière suivants :

- ☞ Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV)
- ☞ Syndicat Intercommunal de la rivière Eure section 1 (SIRE 1)
- ☞ Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME)
- ☞ Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents (SMVA)

Toutefois il est fait remarquer que les projets de statuts n'intègrent pas les Agglomérations dans les membres du futur syndicat. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de ne pas se prononcer sur le projet de fusion des 5 syndicats de rivières et de demander des compléments d'informations.

Délibération adoptée à l'unanimité dont une abstention.

📁 b – Agglomération du Pays de Dreux : extension du périmètre : modification statutaire

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'extension de périmètre, à savoir la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX portant sur la liste des Communes adhérentes. Les autres stipulations statutaires seront inchangées.

En effet, la délibération du Conseil Communautaire a proposé uniquement de modifier l'article 1er « COMPOSITION » des statuts en y insérant au 1er janvier 2018 les Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Une nouvelle délibération devra être prise en septembre pour tenir compte du souhait de la Commune de Mouettes de quitter l'Agglo du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de l'instauration de la redevance spéciale par l'Agglo du Pays de Dreux (facturation des déchets produits par les services de la Commune et son marché), il convient d'adopter la convention et ses annexes. Il sera également précisé que cette convention devra prévoir une double facturation pour différencier les déchets produits par la Commune et ceux produits par le marché du dimanche.

Le coût annuel de la redevance spéciale devrait se situer aux alentours de 21 000 €. Cependant dès le mois de juin des actions de sensibilisation ont été menées dans les services communaux pour réduire la quantité de déchets ménagers et favoriser le tri sélectif pour diminuer le coût de l'enlèvement des déchets.

Une action sera également menée en septembre auprès des commerçants du marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA) : modification statutaire

Monsieur le Maire expose les faits : L'entrée en vigueur du nouveau Schéma de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017 et la création de nouvelles intercommunalités imposent la mise à jour des statuts du SIVVEA :

Les modifications sont les suivantes :

« Le syndicat mixte est constitué entre :

- La Communauté de Communes ~~Rurales du Sud de l'Eure~~ « **L'Interco Normandie Sud Eure** » représentant la commune de Saint-Georges-Motel,
- La Communauté de Communes ~~La Porte Normande~~ **La Communauté d'Agglomération « Evreux Portes de Normandie »** représentant les communes de Marcilly-sur-Eure, Croth et Garennes-sur-Eure,
- Les communes de Bueil, d'Ivry La Bataille et Ezy sur Eure.

ARTICLE 6 : NOMINATION DU RECEVEUR

Les fonctions de Receveur du syndicat sont exercées par le comptable ~~de la Trésorerie d'Ivry la Bataille~~ **Du centre des finances publiques de Saint-André de l'Eure.**

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 15 membres se décomposant de la façon suivante :

- chaque commune adhérente disposera de 2 sièges,
- chaque communauté de communes **ou d'Agglomération** adhérente disposera de 2 sièges par commune intégrée dans le périmètre du SIVVEA,
- Le Conseil ~~Général~~ **Départemental** de l'Eure disposera d'un siège avec voix consultative. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **4 – Administration communale**

a – Création de deux postes au sein de la Police Municipale

Monsieur le Maire expose les faits : suite au départ en retraite des deux brigadiers chefs principaux de la Police Municipale de la Commune, il convient de créer deux nouveaux postes d'Agent de Police Municipale afin de pouvoir employer des agents de police sur une échelle statutaire différente et pouvoir ainsi faciliter le recrutement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire expose le dossier : un nouveau décret permet aux communes de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours au lieu des 4,5 jours actuellement. Toutefois le changement ne peut intervenir qu'après consultation des Conseils d'Ecoles et de l'Agglo du Pays de Dreux qui gère les Temps d'Activités Périscolaires sur la Commune.

La difficulté majeure réside en la capacité de l'Agglo à organiser ses services et son personnel pour un retour à 4 jours dès la rentrée 2017. Aussi il a été proposé aux Conseils d'Ecoles un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours en 2018 ce qui a été accueilli favorablement.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

➤ **5 - Questions diverses**

Le Lions Club de Saint André de l'Eure a donné un chèque d'un montant de 500 € au Musée du Peigne pour l'installation du chauffage dans la salle d'exposition.

Remerciements du CFA de Val de Reuil pour la participation financière versée de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

À Ezy sur Eure, le 30 juin 2017

Le Maire,
Pierre LEPORTIER

